

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : INTC1826729A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

1° Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », la dernière ligne :

«

Conseiller prospective et stratégie

» ;

est remplacée par la ligne :

«

Conseiller stratégie, coopérations et prévention

» ;

2° Dans la rubrique « 13. Préfecture de police », sous-rubrique « Préfecture de police-Direction de l'ordre public et de la circulation », est ajoutée la ligne :

«

Sous-directeur de la protection des institutions, des gardes et des transferts de l'agglomération parisienne

» ;

3° Dans la rubrique « 13. Préfecture de police », sous-rubrique « Préfecture de police : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne », est supprimée la ligne :

«

Sous-directeur de la police d'investigation territoriale

».

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Art. 3. – Le préfet, directeur général de la police nationale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de la police nationale,*
E. MORVAN